

Écrit par le 22 décembre 2024

'Burning Scarlett' dans la cour de l'Hôtel-Dieu de Carpentras



Vendredi 14 et samedi 15 août, la compagnie Tout en Vrac investit la cour sud de l'Hôtel-Dieu de Carpentras pour revisiter les classiques du théâtre de manière explosive avec 'Burning Scarlett'.

Tintin, Carmen, Indiana Jones, Autant En Emporte le Vent... la police de la pensée a une nouvelle mission : réviser nos classiques. Ne nous leurrions pas, nos personnages mythiques sont misogynes, homophobes, grossophobes, racistes... Mais s'il vous plait... laissez-nous Scarlett O'hara. Perverse narcissique ? Esclavagiste sans états d'âmes ? Les preuves sont éloquentes. Elle est indigne dans son époque, infâme dans la nôtre. Mais une dernière fois, laissez-nous jouer en chair et en couleur l'histoire de cette femme libre, guidée par la vie plus que par la morale et le bien. Vous pourrez l'aimer ou la haïr : elle est imaginaire.

Ecrit par le 22 décembre 2024

Vendredi 14 et samedi 15 août. 20h. Hôtel-Dieu. 180 Place Aristide Briand. Carpentras. Gratuit sur réservation : <https://bit.ly/2DUb92U>. Port du masque obligatoire.

Avignon, Alain Timar du Théâtre des Halles propose 'Sosies'

On aime Rémi Devos, un écrivain singulier et attachant malgré des thèmes exigeants tels que la mort, le couple, la difficulté de communiquer, le pouvoir.... Alain Timar l'a accueilli dans son Théâtre des Halles en 2012 avec 'Occident', dans une mise en scène de Dag Jeanneret, puis en 2015 avec 'Trois ruptures' mis en scène par Othello Vilgard. Il lui a ensuite passé commande d'une pièce 'qui parlerait de l'identité, de la France et des démons qui l'agitent, du nationalisme, du fantasme de pureté. C'est quoi être Français aujourd'hui ?' C'est ainsi qu' Alain Timar nous présente sa dernière création 'Sosies', écrit par Rémi Devos.

Qui sont-ils ?

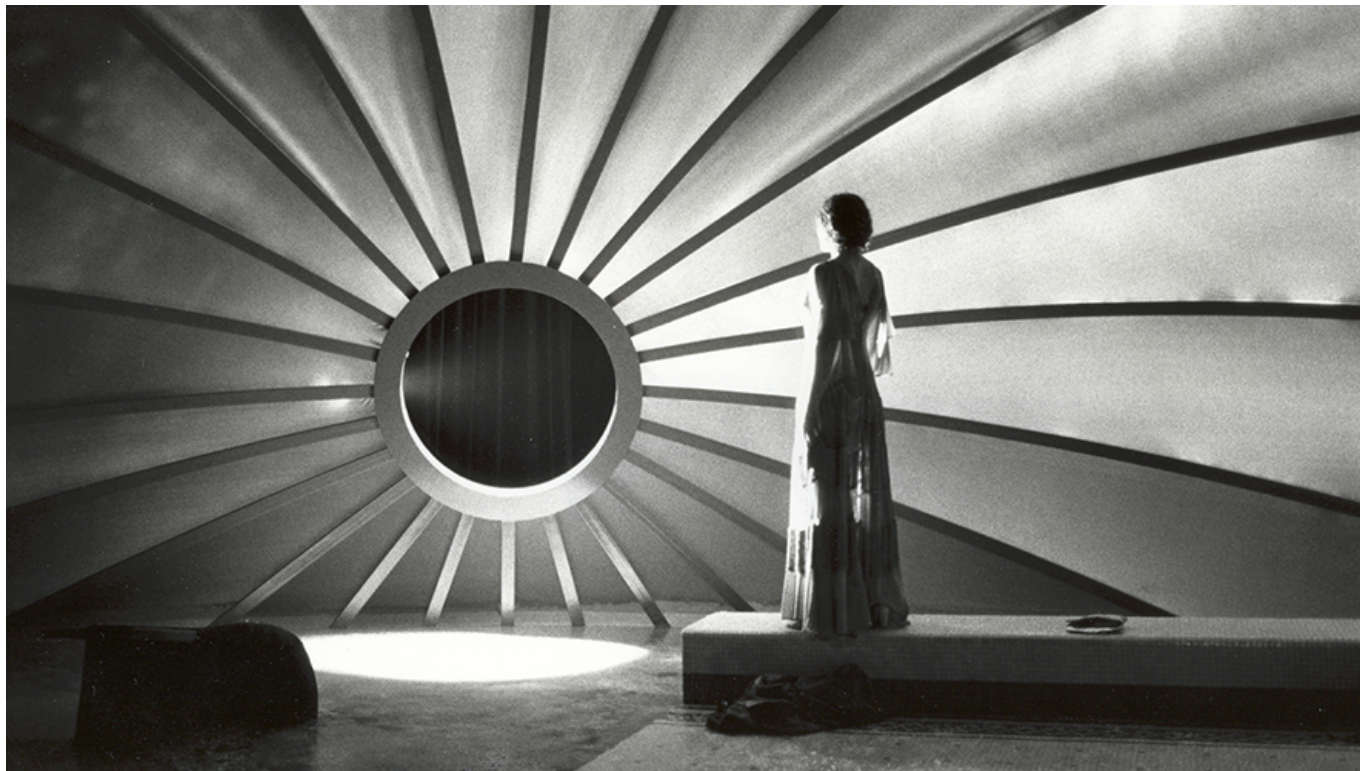
Ils habitent le même quartier : Bernie, sosie fatigué de Johnny Hallyday, vit seul. Momo, dit Le Guinz, réplique plutôt médiocre de Serge Gainsbourg tire la corde par les deux bouts... Biche, son épouse, est femme de ménage Jean-Jean, leur fils, n'a qu'une envie : partir ! Ces personnages rêvent assurément d'une vie meilleure. Pourquoi alors ne pas exister à travers quelqu'un d'autre ? Avec 'Sosies' Alain Timar et Rémi Devos proposent une comédie grinçante et drolatique... aux questionnements cependant philosophiques.

Mardi 28 et mercredi 29 juillet. 19h. Théâtre des Halles. Rue du Roi René à Avignon
Réservation : 04 32 76 24 51 www.theatredeshalles.com

Avignon : du théâtre dans les jardins du

Écrit par le 22 décembre 2024

Musée Vouland



Le texte de Jean Cocteau 'La voix humaine' sera interprété dans son intégralité par la comédienne Catherine Alias. La mise en scène est de Pascal Joumier. Une femme au téléphone avec son cher et tendre amour pour une dernière conversation... A l'ombre de l'érable du musée, venez découvrir ce monologue de Cocteau créé en 1929 qui traite de l'universalité de l'amour et de la rupture.

Jeudi 23, vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 juillet. 21h. 7 à 13€. Jardin du Musée Louis Vouland. Entrée 14, rue d'Annelle. Avignon. Réservation conseillée au 06 10 45 53 89

Ecrit par le 22 décembre 2024

Avignon, Théâtre du Verbe Fou, préparez-vous aux Estivades !



Le Verbe Fou est un théâtre permanent d'Avignon, dédié au verbe contemporain ou classique. Comme d'autres lieux, l'envie de jouer, l'envie du public est tenace et l'équipe propose avec ces Estivades une programmation allégée mais cependant variée et de qualité. Attention cependant aux dates et aux horaires. Les cartes Off de 2019 sont acceptées, au vu des événements sanitaires.

Du 15 au 19 juillet. 11h.14 et 20€. 'Les Audacieux' de Colette/Debussy par la compagnie Imagine.

Du 15 au 21 juillet. 14h45. A partir de 5 ans. 'Loup cherche beurre désespérément.'

Du 21 au 26 juillet. 11h. 'Le corps de mon père' de Michel Onfray par la compagnie Rhizomes

Du 15 au 21 juillet. 21h. 'Amor Sulfurosa', écrits licencieux et complaints vénéneuses d'Alain Klingler et Lionel Damei par la compagnie Chansons de Gestes

Du 17 au 31 juillet. 19h. Les jours impairs. 15 et 20€. 'Requiem, ou le Louis d'Or' de Alphonse Allais, Villiers de l'Isle-Adam, Gaston Leroux et Guy de Maupassant par la compagnie Laventurine

Du 22 au 31 juillet. Relâche le 28. 14h45. 'L'avare' de Molière. Cette création intègre chant, danse,

Écrit par le 22 décembre 2024

marionnettes et masques dans le respect du texte de l'auteur.

Les Estivades. Du 15 au 31 juillet. Les réservations se font via le site : www.leverbefou.fr en choisissant vos sièges et par paiement Paypal. Elles peuvent également se faire via Billet-reduc. Théâtre du Verbe Fou. 95 Rue des Infirmières. Avignon. 04 90 85 29 90.

Michèle Périn

Vincent Clergironnet : ceux qui l'aiment le suivent





Écrit par le 22 décembre 2024

L'auteur compositeur et metteur en scène Vincent Clergironnet, habitué du off ne pouvait pas ne pas venir en Avignon cet été. Avec sa compagnie créée en 2007, il a remporté un franc succès à Avignon en 2009 et 2010 avec le diptyque 'Demain il fera jour' et 'Maintenant !' Il sera sur les berges de la péniche Althéa pour nous raconter des histoires atroces, facétieuses, inquiétantes ou dérisoires avec, au programme, Guy de Maupassant, Alphonse Daudet, Marcel Aymé et Anton Tchekhov.

Les jeudi 9, vendredi 10, samedi 11, jeudi 16, vendredi 17, samedi 18, jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 juillet. 19h. A partir de 7 ans. Durée 1h. Tarifs : 5 et 10 €. Péniche Althéa. Chemin de l'île Piot. Avignon. Réservation 06 75 69 23 30. www.peniche-allthea.fr

Théâtres : la Préfecture de Vaucluse fixe les conditions d'accueil du public

Écrit par le 22 décembre 2024



Malgré l'absence du festival d'Avignon cette année, certains théâtres font de la résistance et auront à cœur de proposer divers événements au public durant l'été. C'est dans ce cadre que la préfecture de Vaucluse vient de publier un arrêté en date du 3 juillet et valable deux mois fixant les règles d'accueil du public.

Dans la mesure où les théâtres souhaitent accueillir du publics, plusieurs mesures sont à respecter :

- Des solutions hydroalcooliques doivent être disponibles à chaque entrée de la salle et aux principaux points de passage.
- Les espaces et les circulations doivent être organisés pour éviter tout regroupement.
- La circulation pour accéder aux salles et/ou aux espaces collectifs doit être établie de façon à ce que les publics ne soient pas amenés à se croiser dans des espaces étroits et dans le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes. Une signalisation doit être mise en place pour séparer les flux de circulation.
- Un siège vacant doit être laissé entre deux spectateurs ou à chaque extrémité d'un groupe de réservation de moins de 10 personnes.
- Les spectacles en configuration debout sont interdits.
- Dans les cas où une attente serait nécessaire devant les portes, elle devra être ajustée de

Ecrit par le 22 décembre 2024

façon à ne pas gêner la circulation piétonne et à ne pas provoquer de regroupement.

- Les surfaces fréquemment touchées par les spectateurs seront nettoyées et désinfectées entre chaque représentation.
- Une désinfection totale des locaux et équipements sera effectuée une fois par jour.
- Les salles doivent être aérées entre chaque représentation.
- Les horaires des spectacles seront aménagés afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps.
- Le port du masque est obligatoire pour accéder aux locaux, excepté pour les enfants de moins de 11 ans. Le port du masque est également obligatoire dans la salle sauf lorsque le public est assis pour assister au spectacle. Il peut cependant être rendu obligatoire pour les spectateurs assis, en raison de la nature du spectacle ou du comportement des spectateurs susceptible d'en découler. L'organisateur doit alors en informer le public.
- Systèmes d'aération, de ventilation et de climatisation : le gestionnaire du lieu devra veiller à un strict respect des recommandations du Haut conseil de santé publique, qui prévoit là encore des règles très strictes.

Enfin, dans chaque lieu d'accueil du public, une information du public par voie d'affichage devra être mise en place.

[Voir sur le site de la Préfecture de Vaucluse l'arrêté](#)